

**CONFEDERATION NATIONALE DU TRAVAIL**



**CNT**

MAIL : CONTACT@CNT-F.ORG

**WWW.CNT-F.ORG**

**Contre la répression du mouvement social !**

**Amnistie pour l'ensemble  
des militant-e-s**

**Syndicalistes  
réprimés...  
Luttes  
sociales  
criminalisées...**

**NON aux violences  
policières**

**RESPECT de la liberté  
de manifester**

**ARRÊT des poursuites contre les  
militant-e-s des mouvement sociaux**

**RÉSISTANCE  
Désobéissance !**



Notre camarade Fouad Harjane (militant de la CNT 57) a été définitivement condamné, suite à l'incompréhensible décision de la cour de cassation de ne pas étudier sa requête, pour l'occupation des voies de la gare de Metz en 2006. Cette action, initiée par la Coordination nationale des étudiants en lutte contre le projet de Contrat Première Embauche, et relayée à Metz par l'Assemblée générale de grève de l'Université, n'avait alors rien d'une action isolée : dans de nombreuses autres villes, les blocages économiques et les grèves se multipliaient. Seul interpellé, après coup, lors d'une mobilisation d'environ un millier de personnes, **Fouad Harjane est donc aujourd'hui condamné à verser à la SNCF près de 40 000 euros, au titre de dommages et intérêts.** Sa condamnation ne saurait être interprétée que comme une justice pour l'exemple.

Il s'agissait de cibler non seulement un militant identifié d'une organisation, la CNT, mais également des pratiques : autogestion des luttes, action directe de celles et ceux qui défendaient leurs intérêts.

Cette répression s'inscrit dans un contexte – nous le voyons malheureusement encore – où le gouvernement Valls aggrave son offensive libérale alors que le patronat intensifie les licenciements et la précarité. À l'heure où, plus que jamais, un mouvement social d'ampleur se pose comme la seule alternative pour les travailleurs et les travailleuses, les dirigeants politiques et le capital n'ont qu'un objectif :

**réprimer des individus afin de  
criminaliser l'action collective.**

**Les exemples de cette répression sont actuellement nombreux :** convocation au commissariat **des inspecteurs du travail en lutte** contre la réforme du service et des syndicalistes de l'usine TEFAL à Annecy ; **révocation de Yann Le Merrer**, syndicaliste SUD à La Poste, pour des faits syndicaux (il faut remonter à 1951 pour une sanction du même type, ce qui en dit long sur la politique menée par la direction de La Poste et sur ses intentions) ; procès pour des militant-e-s CGT d'EDF ayant **dénoncé un accident du travail** ; condamnation à 24 mois de prison dont 9 ferme des 8 camarades de GOODYEAR **pour avoir défendu leurs emplois et leur outil de travail ; la violence policière et judiciaire** qui frappe l'ensemble des manifestant-e-s s'opposant à la loi Travail, etc.

**NOUS EN APPELONS À LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE  
ET À LA SOLIDARITÉ DE CLASSE !**

En envoyant un chèque de soutien à l'ordre de la CNT (inscrire au dos « solidarité Fouad »), à l'adresse : CNT-Trésorerie confédérale, 33 rue des Vignoles, 75020 Paris